



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 04 octobre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	
AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
AIX-LES-BAINS	Michel FRUGIER	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Corinne CASANOVA
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS	
BRISON SAINT INNOCENT	Jean-Claude CROZE	Départ après la 3 ^{ème} délibération
CHANAZ	Yves HUSSON	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	
CONJUX	Claude SAVIGNAC	Pouvoir de Sylvie L'HEVEDER
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	Départ après la 3 ^{ème} délibération
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	Arrivée après la 3 ^{ème} délibération
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	
VIVIERS-DU-LAC	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS	Corinne CASANOVA
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	Nicole FALCETTA
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Christian VASQUEZ	Directeur OTI
Laurie SOUVIGNET	Directrice adjointe OTI
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVASSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Véronique MERMOUD	Responsable Urbanisme – Foncier - Habitat
Sophie CASSARO	Responsable tourisme
Estelle COSTA de BEAUREGARD	Responsable Juridique / Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 septembre 2018 comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 15 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (25 présents et 28 votants).



DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2018

Exécutoire le : 11 OCT. 2018

Affichée le : 11 OCT. 2018

Visée le : 11 OCT. 2018

TOURISME

Sentier Marais d'Albens - Mise en valeur de la forêt humide de la Deysse Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac agglomération est compétente pour la « création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des sentiers pédestres et/ou VTT ».

La boucle de randonnée « Les Marais d'Albens » permet de parcourir un itinéraire de 4,6km entre la forêt de la Deysse et les étangs de Crosagny (commune d'Entrelacs).

Cette forêt, classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique), a une vocation d'exploitation forestière et, au vu des différentes essences plantées, possède des paysages et biotopes singuliers qui sont à ce jour peu valorisés. Accessible à pieds depuis Albens et à 15 minutes en voiture d'Aix-les-Bains ou de Rumilly, le potentiel de fréquentation est donc important.

La mise en valeur de la forêt humide de la Deysse (28ha) se concentre sur la partie sud de l'itinéraire avec une boucle plane de 2km, au niveau du parcours santé existant. Elle permettrait d'étendre l'offre de sentier de santé et de découverte sur le territoire pour un public « famille » et « scolaire ».

Le circuit n°10 de la base VTT de l'Albanais emprunte le cheminement le long de la Deysse. La zone du parcours sportif deviendrait alors un point d'arrêt.

La Mairie d'Entrelacs et l'ONF (en charge de la gestion de la forêt domaniale) sont associés au projet.

Les actions suivantes sont envisagées :

Accueil du public :

- Utilisation du parking du cimetière comme point de départ principal.
- Création d'une liaison pédestre entre le parking et la forêt domaniale.
- Création de panneaux d'information d'entrée (parking).
- Installation de bancs / table de pique-nique.

Sensibilisation :

- Création d'un sentier sur caillebotis pour pénétrer au plus près de la forêt humide.
- Création de plateformes d'observation.
- Installation de pupitres de découverte.
- Création de mares par recalibrage des drains.
- Création / mise à jour de supports de communication.

Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses	Coût estimatif HT	Coût estimatif TTC
Fourniture et pose d'une vanne sur drain	3 500€	4 200€
Implantation et création d'1 à 2 mares de 50 à 100m2 en cumulé par recalibrage des drains	1 500€	1 800€
Implantation et création des sentiers sur caillebotis, plates-formes avec chasse roues (400ml)	90 000€	108 000€
Conception – fourniture et pose des panneaux d'entrée	10 000€	12 000€
Conception – fourniture et pose des pupitres d'interprétation	15 000€	18 000€
Encadrement de chantier	5 000€	6 000€

Fourniture et pose de bancs (x10) et tables pique-nique (x3)	10 000€	12 000€
Création de la liaison (compatible avec accès agricole)	10 000€	12 000€
Reprise et complément de signalétique de randonnée (boucle des Marais dans sa globalité)	12 000€	14 400€
Communication (mise à jour site OTi, fiche topoguide, création flyer)	1 500€	1 800€
TOTAL	158 500€	190 200€

Plusieurs lignes de financement sont possibles :

Partenaire financier	Montant financement envisagé
Département Savoie / appel à projet Espaces Naturels (pour préserver et valoriser les espaces naturels et leur biodiversité)	60 000€
Région Auvergne Rhône Alpes / trame verte et bleue	25 000€
Commune d'Entrelacs	12 000€
ONF	A définir
FCTVA	31 200€
Autofinancement Grand Lac	62 000€
TOTAL	190 200 €

La réalisation des travaux serait phasée sur 2 ans (2019-2020).

Ce projet s'inscrirait dans le cadre du budget d'investissement 141 "sentiers" en 2019 et 2020, sous réserve du vote de l'assemblée.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le plan de financement tel que décrit ci-dessus,
- APPROUVE le dépôt des subventions auprès des différents partenaires,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à ces demandes,
- ACCEPTE l'inscription au PDIPR de l'itinéraire concerné,
- S'ENGAGE à mettre en œuvre, le cas échéant, les démarches de conventionnement des itinéraires lorsque ceux-ci empruntent des parcelles privées.

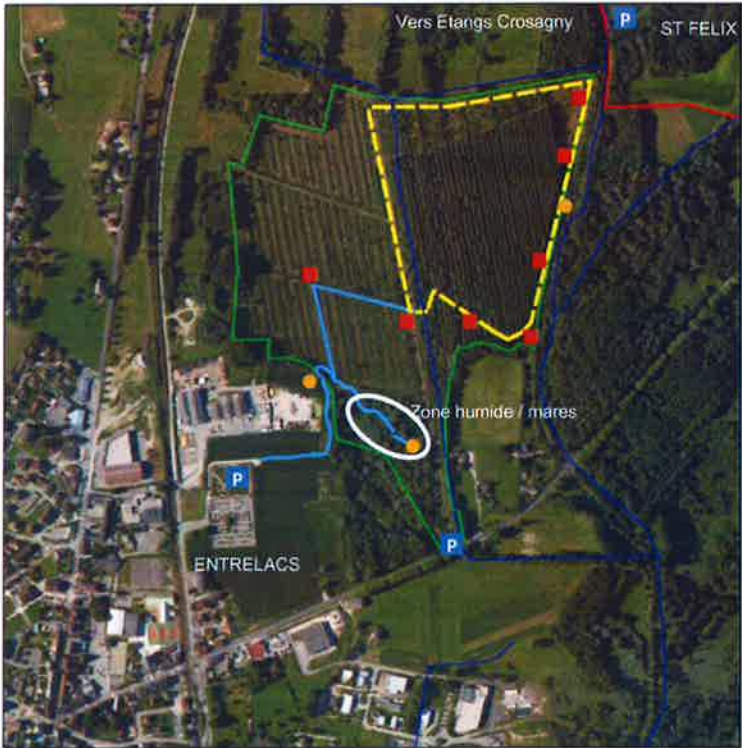
Aix-les-Bains, le 4 octobre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- | |
|-----------------------------|
| - Délégués en exercice : 32 |
| - Présents : 24 |
| - Votants : 26 |
| - Pour : 26 |
| - Contre : 0 |
| - Abstentions : 0 |
| - Blancs : 0 |

TOURISME
Sentier Marais d'Albens - Mise en valeur de la forêt humide de la Deysse
Demande de subvention
Annexe : plan du site

- Périmètre forêt domaniale Deysse —
- Linéaire parcours santé existant - - -
- Création nouveau cheminement —
- Parking P
- Halte (banc ou table) ■
- Pupitre interprétation ●



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

TOURISME - Sentier Marais d'Albens - Mise en valeur de la forêt humide de la Deysse - Demande de subvention -

Date de transmission de l'acte : 11/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 11/10/2018

Numéro de l'acte : d2568 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20181004-d2568-DE

Date de décision : 04/10/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions